

**V**RAIMENT la musique italienne a bon dos. On s'est avisé de déclarer la guerre aux très populaires opéras italiens qui triomphent sur la scène de nos théâtres lyriques et de vouloir leur faire porter toute la responsabilité des difficultés que trouvent nos compositeurs français à faire jouer leurs œuvres et surtout du peu des représentations dont bénéficient leurs œuvres jouées. Je dis *on* par pur euphémisme, car ici, cet impersonnel pronom représente tout simplement un groupe de compositeurs français qui, à la façon de M. Josse, ne sont point sans avoir quelque bijou, diamant resplendissant ou « Plimsaul » astucieusement mis en valeur sous un croisement de feux électriques à placer. Ce ne sont même pas les dédaignés et les oubliés, ceux qui seraient le mieux en droit de se plaindre, qui crient le plus fort, en cet étrange concert d'interpellations où les parties prétendent au rôle de juges, mais bien des compositeurs à qui, pour la plupart, la fortune de la scène fut loin de se montrer sévère. Et la querelle a vite fait boule de neige : partie des colonnes de journaux ravis de l'aubaine — quelle sensationnelle, copieuse et économique « copie » ne trouvaient-ils point ! — elle a été jusqu'au Parlement, où M. Albert Carré, pour la ramener à ses justes proportions, n'a eu qu'à déclarer que sur quatre mille représentations données par lui, trois cents seulement furent consacrées aux galeuses, aux pelées, d'où venait tout le mal.

Il apparaît donc que toutes ces attaques, qui eussent été excellentes en principe si elles étaient dirigées contre la basse musique en général, constituent un flagrant désir de justice, étant donné leur objet actuel. Elles ne pourraient aboutir qu'au désir d'un protectionnisme purement commercial. Elles semblent dire : « vérité en deçà des Alpes, erreur au-delà », mais disent en réalité : « l'argent du public français aux compositeurs français. » Malheureux public, qui se voit déjà forcé de subir d'in vraisemblables allumettes, d'in vraisemblables réseaux ferrés, qui s'y résigne en pensant que c'est pour le bien commun, et à qui, au nom du bien commun, on voudrait refuser jusqu'aux frissons, aux ronrons et aux flons-flons qu'il préfère ! Si la question était autre, croyez-vous qu'on aurait eu la pensée de s'acharner contre quelques boues émissaires, choisis selon les seules indications des zones douanières ? *Madame Butterfly* constitue-t-elle donc, par rapport à *Mignon*, une si grande déchéance ? Et *Quo Vadis*, le moindre progrès par rapport à l'œuvre la plus médiocre de MM. Puccini et consorts ?

M. Paul Dukas, consulté, a su admirablement dégager la morale de l'histoire ; et voici des extraits de sa belle réponse :

« Défendre la musique française contre la musique italienne ? Les œuvres se

défendent elles-mêmes. Les belles s'imposent toujours et le véritable souci de l'artiste est de faire une belle œuvre. La question de gros sous ne peut et ne doit le retenir.

« Certes, nous ne pratiquons pas tous le même art et nous ne vendons pas la même chose. Les Italiens travaillent sur un livret qui, par lui-même, est susceptible de faire le succès. Pourquoi le public aime-t-il la *Tosca*? C'est à cause du sujet. N'importe qui pourrait écrire de la musique sur ce sujet dramatique et connu.

« On peut travailler pour la recette, comme on peut travailler pour l'art. Je n'ai jamais pensé, en écrivant *Ariane et Barbe-Bleue*, avoir un succès analogue à celui que peut remporter dans le public les *Deux Orphelines* ou le *Tour du Monde*.

« Il ne peut donc s'agir de défendre la musique française et d'ailleurs, en art, la question profit ne doit pas être exagérée. L'artiste travaille suivant son idéal, suivant sa nature, choisissant son livret suivant son goût et son plaisir; cela vaut encore mieux que de produire en vue d'un répertoire ou d'un fonds de magasin destiné à flatter des instincts.

« Encore une fois, je remercie mes confrères de s'occuper de nous défendre; mais, outre que je ne vois pas bien par quels moyens, je ne me considère pas comme attaqué, et le jour où je produirai une œuvre vraiment belle, celle-ci s'imposera toute seule, ainsi que se sont imposés les chefs-d'œuvre français et autres restés impérissables. »